

À grands pas vers la Confédération

Pendant la lecture

Fais attention

Pour remplir les colonnes de ton tableau, survole les pages à la recherche de documents visuels.

MOTS CLÉS

Conférence : Réunion organisée pour communiquer des renseignements ou pour débattre d'idées.

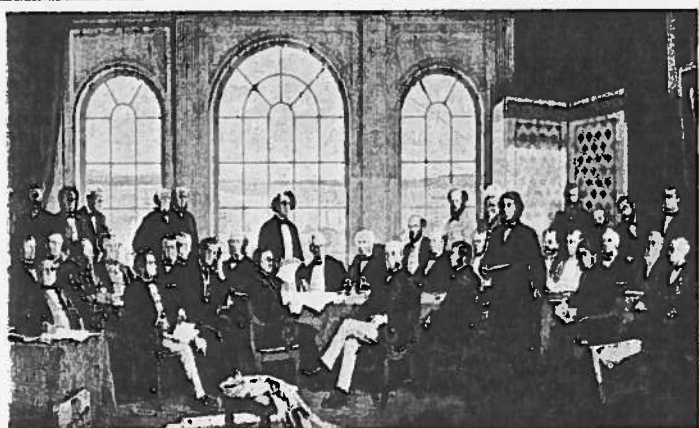
Au début des années 1860, le développement du réseau ferroviaire entraîne un endettement considérable des colonies. La plupart des habitants tiennent à conserver leurs liens avec le Royaume-Uni. À leurs yeux, les États-Unis constituent une menace, et ils craignent de ne pas pouvoir se défendre sans le Royaume-Uni. Puis, en 1864, des discussions décisives pour l'avenir des colonies britanniques accélèrent l'unification. Pendant les trois années suivantes, la structure du Canada, telle qu'elle est aujourd'hui, commence à prendre forme.

La Conférence de Charlottetown

En septembre 1864, des représentants des trois colonies des Maritimes organisent une **conférence** à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, pour discuter d'une possible union de leurs colonies.

Terre-Neuve n'est pas invitée, car elle se dit non intéressée par le projet d'union. Le gouvernement de Terre-Neuve change cependant d'avis en août 1864 et demande la permission d'y participer. Mais il ne reste plus assez de temps pour réorganiser la conférence de septembre en conséquence.

Des politiciens du Canada-Uni se joignent aux représentants des trois colonies des Maritimes à titre d'observateurs. Au cours de cette rencontre, des politiciens du Canada-Uni, dont John A. Macdonald, convainquent les dirigeants des Maritimes d'abandonner leur projet d'union de trois colonies. Ils leur proposent plutôt de s'unir avec le Canada-Uni. Les délégués de cette conférence appuient cette idée. Ils planifient une prochaine conférence pour mettre au point leur projet.



Cette peinture de Rex Woods réalisée en 1968 est la reproduction d'un tableau de Robert Harris intitulé *Les Pères de la Confédération*, qui a été détruit dans l'incendie du Parlement d'Ottawa en 1916.

La Conférence de Québec

La deuxième conférence a lieu à Québec en octobre 1864. Cette fois, Terre-Neuve est invitée. La Colombie-Britannique est trop éloignée pour y figurer. Pendant trois semaines, une trentaine de délégués discutent du fonctionnement que pourrait avoir le nouveau regroupement. Ils décident du mode de représentation pour la Chambre des communes et le Sénat. Ils divisent les responsabilités : celles des gouvernements de chaque province et celles du gouvernement central.

À la fin de la conférence, les délégués votent une série de propositions, qu'on appelle les *Résolutions de Québec* ou les *72 Résolutions*. Voici quelques-unes des caractéristiques du gouvernement du Canada prévues par les Résolutions :

- Le Canada sera une **fédération**, c'est-à-dire qu'il y aura un gouvernement **fédéral** pour tout le pays et un gouvernement pour chaque province.
- Chaque palier de gouvernement, le palier fédéral et le palier provincial, aura ses responsabilités. Par exemple, les affaires **indiennes** relèveront du gouvernement fédéral, et l'éducation relèvera du gouvernement provincial.
- Le Parlement sera composé de deux chambres. La Chambre des communes aura un mode de représentation selon la population. Le Sénat aura une représentation égale.
- Les membres de la Chambre des communes seront élus, ceux du Sénat seront nommés.

John A. Macdonald est celui qui influence le plus la rédaction de ces résolutions. Par 91 voix contre 33, le projet obtient l'appui du Parlement du Canada-Uni.

Les voix absentes

Comme c'était le cas dans les années 1850, les politiciens portent peu d'attention aux préoccupations des peuples autochtones. Les femmes aussi sont absentes des débats, bien qu'elles forment la moitié de la population. Elles ne votent pas et ne peuvent pas être élues.



Aucune femme n'est représentante d'une colonie et aucune ne participe aux conférences de la Confédération. Mais le soir, les épouses et les filles des délégués se joignent aux politiciens pour les soupers et les bals, comme l'illustre ce tableau de Dusan Kadlec, réalisé en 1864.

MOTS

Fédération : Groupement en un seul État fédéral de plusieurs États qui conservent leur pouvoir de décision dans plusieurs domaines.

Fédéral : Désigne un État où les responsabilités sont partagées entre un gouvernement central et les gouvernements provinciaux ou régionaux qui composent cet État.

Indien : Terme qui a servi pendant des années à désigner tous les peuples autochtones d'Amérique. Ce mot apparaît toujours dans les documents historiques.



Antoine-Aimé Dorion (1818-1891), chef du Parti rouge, s'oppose aux Résolutions de Québec. Il propose que la décision de faire partie de la Confédération soit soumise à la population par référendum.

L'opposition aux Résolutions de Québec

Les Résolutions de Québec sont-elles acceptables? Les avis divergent sur la question.

L'opposition au Canada-Uni

Antoine-Aimé Dorion, chef du Parti rouge du Canada-Est, réclame un référendum sur le projet d'union, c'est-à-dire qu'il veut que la proposition soit votée par la population, et non seulement par les députés. Antoine-Aimé Dorion déclare:

S'il arrivait que [la Confédération] soit adoptée sans la sanction du peuple de cette province, le pays aura plus d'une occasion de le regretter.

Source: Antoine-Aimé DORION, *Manifeste*, novembre 1864.

Un jeune avocat nommé Wilfrid Laurier, qui deviendra premier ministre du Canada plus tard, écrit:

Il y a 25 ans, la nationalité française n'avait pas autant d'expansion qu'aujourd'hui, mais elle était vigoureuse, elle était unie, forte, française [...]. Aujourd'hui elle est plus vaste, plus nombreuse, mais [...] elle est sans force, elle est divisée [...]. Il nous faut [...] user de l'influence qu'il nous reste pour demander et obtenir un gouvernement libre et séparé.

Source: Wilfrid LAURIER, *Article*, 7 mars 1867.



Joseph Howe (1804-1873) mène l'opposition au projet de Confédération en Nouvelle-Écosse.

L'opposition dans les Maritimes

L'opposition au projet d'union est aussi très forte dans les Maritimes. Joseph Howe est journaliste et politicien à Halifax. Il a aidé la Nouvelle-Écosse à obtenir un gouvernement responsable en 1848 et a été premier ministre de cette province de 1860 à 1863. Il estime que la population n'a pas été suffisamment consultée et que la Nouvelle-Écosse sera écrasée par le Canada-Uni. De plus, selon lui, le Canada-Uni est trop loin de la Nouvelle-Écosse pour que l'union fonctionne. Voici ce qu'il écrit dans le *Morning Chronicle* d'Halifax:

A-t-on jamais proposé d'unir l'Écosse avec la Pologne ou la Hongrie? Ces pays se trouvent en plein cœur de l'Europe, à 1300 km à l'intérieur des terres, [Traduction libre]

Source: Joseph HOWE, *Morning Chronicle*, Halifax, vers 1860.

La position des colonies par rapport au projet d'union

Canada-Uni	John A. Macdonald et George-Étienne Cartier	Ils l'appuient. Selon eux, l'union permettra de développer l'économie locale et de mieux se défendre contre les États-Unis.
Nouvelle-Écosse	Charles Tupper	Il l'appuie, mais plusieurs députés à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse la rejettent.
Nouveau-Brunswick	Samuel Tilley	Il l'appuie. Son parti est battu à l'assemblée en 1865 après avoir réclamé un vote pour la Confédération. Samuel Tilley redevient premier ministre et fera entrer le Nouveau-Brunswick dans la Confédération malgré l'opposition d'un grand nombre d'électeurs.
Île-du-Prince-Édouard	James Colledge Pope	Il l'appuie, à la condition que le nouveau gouvernement fédéral paie 800 000 \$ pour racheter les terres des propriétaires terriens non résidents. L'opposition libérale estime qu'il s'agit de corruption, et James Colledge Pope perd les élections de 1867. Le nouveau gouvernement provincial refuse d'entrer dans la Confédération.
Terre-Neuve	Frederic Bowker Terrington Carter	Il l'appuie, mais la question passe au second plan lorsque des émeutes éclatent en 1865. Il est battu aux élections de 1869 par un parti opposé à la Confédération. Les Terre-Neuviens craignent que la Confédération nuise à leur mode de vie traditionnel.

La Conférence de Londres

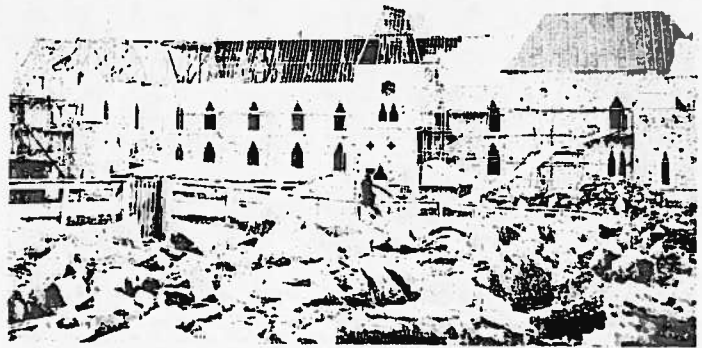
En décembre 1866, des représentants du Canada-Ouest, du Canada-Est, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse se rendent à Londres, au Royaume-Uni, pour participer à une troisième conférence. Durant cette conférence qui dure trois semaines, les délégués discutent de la forme définitive de l'union.

Le nom du nouveau pays est donné, soit le **Dominion** du Canada. C'est le premier dominion autonome de l'Empire britannique. Il conserve la monarchie et son appartenance à l'Empire britannique. Le Canada gère ses affaires internes, mais le Royaume-Uni garde le contrôle de la politique étrangère : c'est lui qui négocie avec les autres pays au nom du Canada.

Cette situation demeurera jusqu'en 1923. Les délégués de la Conférence de Londres décident également que le Royaume-Uni reste responsable de tout changement apporté à la Constitution du Canada, mais seulement à la demande du Parlement canadien. Ce n'est qu'en 1982 que ce pouvoir sera officiellement cédé au Canada.

MOTS

Dominion : Ancienne colonie britannique devenue un pays, mais dont certaines responsabilités, comme les affaires extérieures, demeurent sous l'autorité de Londres.



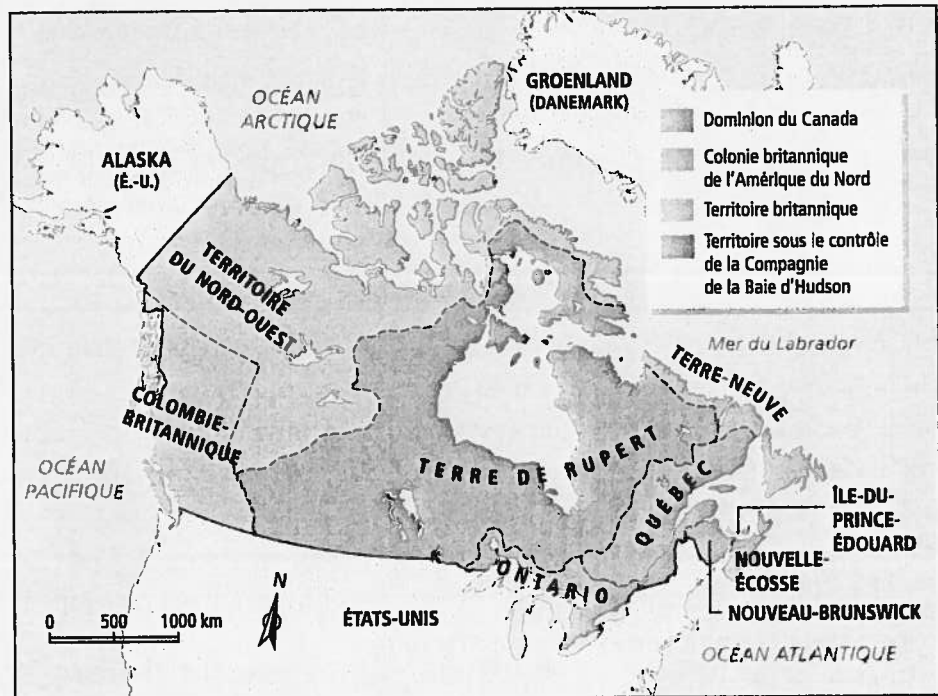
La construction des édifices du Parlement, à Ottawa, débute en décembre 1859. Les travaux s'échelonnent sur une quinzaine d'années. Après l'incendie de 1916, la reconstruction des édifices est entreprise et se termine en 1920.

Un pays qui prend forme

Le Dominion du Canada naît le 1^{er} juillet 1867. La Confédération comprend alors quatre provinces : l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Ottawa est officiellement désignée comme capitale du Dominion.

Le premier jour de l'existence officielle du Canada est célébré dans plusieurs villes avec des musiciens et des feux d'artifice. Pour marquer ce moment, plusieurs coups de canon sont tirés. Il reste encore beaucoup de travail à faire avant que le Canada couvre le territoire actuel et devienne un pays prospère.

Le Canada en 1867



Applique tes connaissances

1. Dessine un tableau dans lequel tu noteras les dates des conférences de Charlottetown, de Québec et de Londres. Indique ensuite les principaux résultats de chacune de ces rencontres. Enfin, ajoute le nom des principaux participants. *CC MA CO*
2. Relis les citations d'Antoine-Aimé Dorion, de Wilfrid Laurier et de Joseph Howe à la page H 58, puis récris-les dans tes mots. Laquelle de ces opinions se rapproche le plus de ton opinion sur la Confédération? Pourquoi? *CC HP CO*

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique est adopté le 29 mars 1867 par le Parlement britannique. La nouvelle **Constitution** entre en vigueur le 1^{er} juillet 1867. Elle est la première Constitution rédigée par les colonies et non imposée par Londres. En 1982, cette loi est renommée *Loi constitutionnelle de 1867*.

Les caractéristiques du gouvernement du nouveau pays

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique organise le gouvernement de la manière suivante :

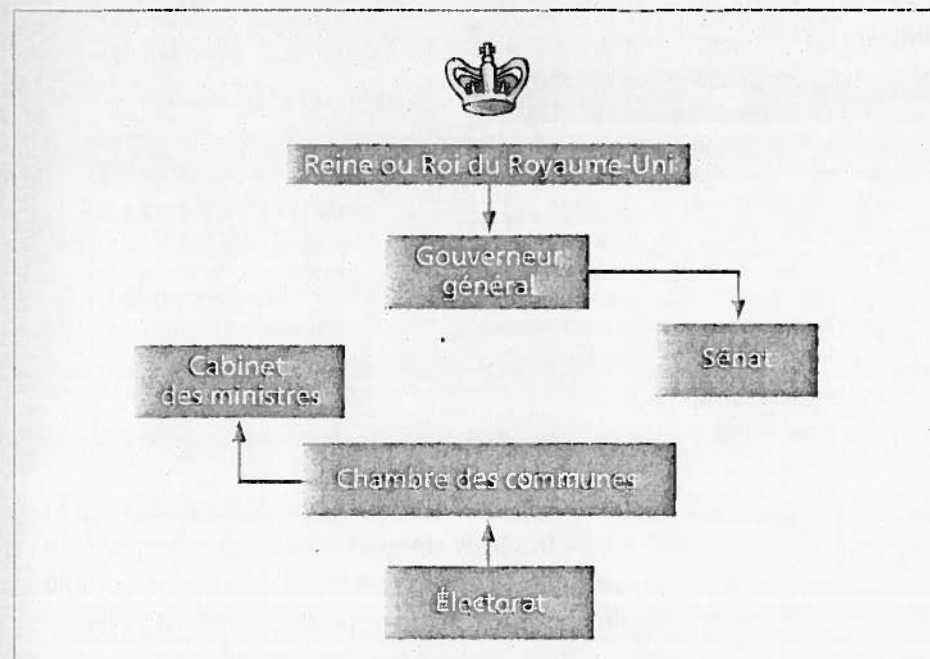
Caractéristique	Précision
Un système fédéral	Il y a un Parlement pour tout le pays et une Assemblée législative par province.
Un gouvernement bilingue	Le français et l'anglais sont les langues officielles du Parlement ainsi que de l'Assemblée législative du Québec.
Un équilibre entre la représentation selon la population et la représentation égale	Le Parlement a deux chambres. À la Chambre des communes , c'est la représentation selon la population. Au Sénat , c'est la représentation égale, mais selon les régions, et non selon les provinces. Il y a trois régions : l'Ontario, le Québec et les Maritimes ; chacune a le même nombre de sièges.
Un équilibre entre les représentants élus et les représentants nommés	Les députés de la Chambre des communes sont élus ; les sénateurs sont nommés par le premier ministre.

Pendant la lecture

Fais attention

Relis les questions de la page H 53. Survole le texte de ce chapitre et fais-en un balayage pour trouver les réponses. Note l'information dans ton tableau.

Les institutions politiques au Canada en 1867



MOTS CLÉS

Constitution : Loi d'un pays, document juridique qui décrit son organisation, le fonctionnement de ses institutions ainsi que les droits et les pouvoirs de ces institutions.

Chambre des communes : Chambre du Parlement où les membres sont élus par la population.

Sénat : Chambre du Parlement où les membres sont nommés par la gouverneure générale ou le gouverneur général, sur la recommandation de la première ministre ou du premier ministre.



John A. Macdonald évalue la meilleure forme de gouvernement pour le nouveau pays. Il sait que le Canada restera étroitement lié au Royaume-Uni parce qu'il sera un dominion et non pas un pays totalement autonome. Le Canada continuera à relever de la Couronne britannique. Le type de régime politique sera donc une monarchie constitutionnelle. Cependant, dans le cadre de ce régime, il est possible de choisir différents modes d'organisation gouvernementale.

John A. Macdonald étudie alors la structure politique des États-Unis pour voir si elle convient au Canada. Le régime américain est une démocratie parlementaire, c'est-à-dire que l'autorité politique est exercée par des gens élus par la population. Aussi, les États-Unis sont fondés sur le principe du fédéralisme : un gouvernement fédéral et un gouvernement pour chaque État. Il y a une séparation

de pouvoirs entre les deux niveaux de gouvernement. Tous ces aspects plaisent à John A. Macdonald. Cependant, il juge que les États ont trop de pouvoirs par rapport au gouvernement fédéral et que cela nuit à l'unité du pays.

Il imagine alors que, si le gouvernement fédéral canadien conserve toutes les compétences importantes, le Canada pourra empêcher les provinces de se séparer. Il opte donc pour une démocratie parlementaire et le fédéralisme, mais il s'assure de ne pas donner aux provinces des responsabilités importantes. Or, plusieurs compétences accordées aux provinces, comme la santé et l'éducation, sont devenues très importantes avec le temps. La Nouvelle-Écosse a élu un gouvernement séparatiste en 1867 ; le Québec a tenu des référendums en vue d'une séparation en 1980 et 1995.

Les pouvoirs du gouvernement fédéral

Article	Sous-point	Sujet
91	3	La taxation
	7	La défense du pays
	24	Les affaires autochtones
	27	Le droit criminel

Les pouvoirs du gouvernement provincial

Article	Sous-point	Sujet
92	2	La taxation, mais selon certaines limites
	7	La santé
	10	Les routes et les ponts
93	1	L'éducation

Applique tes connaissances

Fais une recherche sur un conflit entre le gouvernement fédéral et les provinces à propos d'un des sujets suivants : les peuples autochtones, les soins de santé, l'environnement, le commerce ou les télé-

communications. Construis un tableau et note la position fédérale dans le conflit, puis la position provinciale. Note ensuite la position qui te semble la plus juste. Explique ta position.